haute savoie
le Département

PLAN PÊCHE ET AQUACULTURE DÉPARTEMENTAL

AGIR POUR UNE FILIÈRE DE QUALITÉ

AGRICULTURE

LE DÉPARTEMENT SOUTIENT LA FILIÈRE AGRICOLE

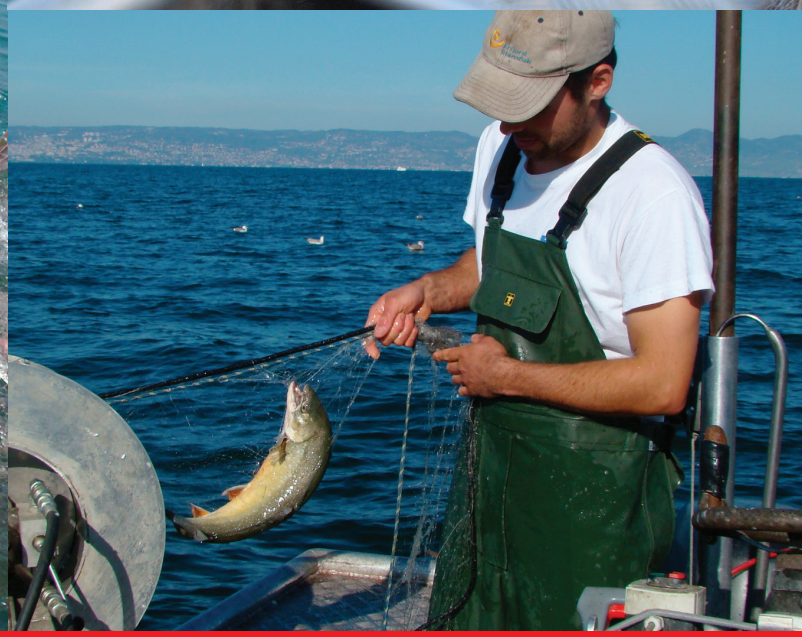

+ D'INFOS

hautesavoie.fr

haute savoie
le Département

PLAN PÊCHE ET AQUACULTURE DÉPARTEMENTAL

La Haute-Savoie est riche de la diversité de ses milieux aquatiques et des espèces animales et végétales qui y vivent. Si la pêche de loisirs, forte de 30 000 adeptes, est soutenue à travers un Plan Pêche voté en 2022 par le Conseil départemental de la Haute-Savoie, nos 60 pêcheurs professionnels sur le lac Léman et nos 2 pêcheurs professionnels sur le lac d'Annecy doivent aussi faire face à de nombreux enjeux environnementaux et climatiques.

Pour les aider à y faire face et dans un soucis de pérenniser la pêche professionnelle tout en veillant à la moderniser et développer une pratique responsable, le Conseil départemental de la Haute-Savoie a, en lien avec l'Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels des Lacs Alpins, élaboré un Plan de filière spécifique, complémentaire au Plan Stratégique Régional et au Plan régional de filière aquacole 2023-2027.

Ce nouveau plan prévoit ainsi une aide à hauteur de 40% avec une bonification pour les nouveaux installés mais aussi pour les pêcheurs acquérant un moteur électrique, pour l'acquisition de matériels et d'équipements de pêche, de transformation, de stockage, de conditionnement ou encore de commercialisation. Il soutient également les aménagements de places de port et de cabanes de pêche, indispensable à la pérennité de cette activité.

Martial SADDIER

Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Nicolas RUBIN

1er Vice-président délégué à l'administration générale, au sport, à l'aménagement du territoire et au devoir de mémoire

Marie-Louise DONZEL-GONET

Vice-Présidente déléguée à l'agriculture, la forêt et l'alimentation

Magali MUGNIER

Présidente de la 7e commission développement durable, environnement, agriculture, forêt, coopérations européennes et transfrontalières

Christelle PETEX-LEVET

Conseillère départementale en charge du développement durable et de l'environnement

Photos : © Dep74 - L. Guette - M. Desbazeille

En Haute-Savoie, **la filière de la pêche et de l'aquaculture professionnelles jouit d'une bonne notoriété.** S'appuyant sur la pêche d'espèces emblématiques du territoire, elle trouve ses principaux débouchés de poisson frais et de produits transformés (qui génèrent une valeur ajoutée supplémentaire) auprès des restaurateurs et en vente directe.

Cependant, les conditions d'exercice des pêcheurs professionnels sont soumises aujourd'hui à des **difficultés liées aux évolutions environnementales, sociétales et climatiques** (raréfaction du plancton, nourriture de base des poissons ; présence d'espèces animales invasives ; activités de loisirs sur les lacs ; accès aux ports et aux guérites communales).

Afin de maintenir une pêche et une aquaculture professionnelles de qualité, modernes et responsables, le Conseil départemental de la Haute-Savoie soutient et encourage le développement de la filière par des subventions sur les petits équipements des activités de pêche et d'aquaculture, mais aussi sur l'aménagement de places de port et de cabanes de pêche.

Ce soutien s'exerce dans le **cadre réglementaire du « de minimis » pêche** (règlement européen fixant les plafonds de soutien aux entreprises).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Subvention à hauteur de

40 % pour tous les investissements liés à une activité de pêche, production, transformation, conditionnement, stockage et commercialisation

+ 10 % pour les nouveaux installés (pêcheurs professionnels qui se sont installés au cours des 5 années précédant la date de la demande d'aide)

+ 10 % pour l'acquisition de moteur électrique

Le taux d'aide pourra être abaissé en fonction de la mobilisation d'autres financements publics afin de respecter les plafonds de financement public (notamment le « de minimis » pêche, soit 30 000 € maximum par exploitation tous financeurs publics confondus sur les trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours).

Le montant minimal de la subvention est fixé à 500 €.

INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

- Production : sondeur, équipement de pêche, filets de pêche, vire filet, moteur, coque, etc.
- Transformation : hachoir, fumoir, machine sous vide, désarêteuse, écailleuse, fileteuse, etc.
- Commercialisation : compartiment isotherme, balance, groupe froid, etc.

Les matériels neufs et d'occasion sont éligibles. Pour le matériel d'occasion, le bénéficiaire doit attester que le matériel est de première main et qu'il n'a pas été subventionné dans les 5 dernières années conformément aux règles édictées dans le programme stratégique régional.

- Création de ports et cabanes de pêche par les collectivités

BÉNÉFICIAIRES

- Pêcheurs professionnels et aquaculteurs affiliés à la mutuelle sociale agricole (MSA) à titre principal ou secondaire à jour de leurs cotisations sociales et fiscales
- Collectivités locales

Le Conseil départemental pourrait également développer ports et cabanes de pêche sur ses propriétés en bordure des lacs Léman et d'Annecy.

CHIFFRES CLÉS

60 | **pêcheurs professionnels**
sur le lac Léman

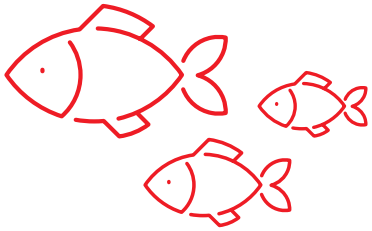

2 | **pêcheurs professionnels**
sur le lac d'Annecy

2 grands lacs
lac d'Annecy
et lac Léman

1 espèce emblématique :
le Corégone ou lavaret ou féra

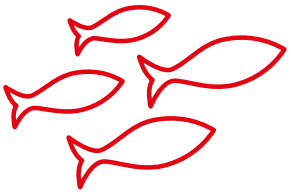

5 autres espèces pêchées :
Omble chevalier, truite, brochet, silure, perche

Département de la Haute-Savoie - Photos de couverture : © Michaël Dumaz, DR - Impression : imprimerie départementale, papier aux critères environnementaux.

haute savoie
le Département

Département de la Haute-Savoie
1, avenue d'Albigny
74000 Annecy
04 50 33 50 00

hautesavoie.fr